

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rodrigue Roy dans le but d'adopter le règlement de concordance no 246 modifiant le règlement de zonage afin de modifier la localisation de la zone 2001.

DONNÉ À STE-JEANNE D'ARC, ce 10e jour du mois de juin 2010.

**Louise Boivin
Directrice générale**

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.30 heures et 16.30 heures le 10e jour du mois de juin 2010, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10e jour de juin 2010.

**Louise Boivin
Directrice générale et secrétaire-trésorière**